

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

29350 Moëlan-sur-Mer

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION  
MARINE, TSUNAMI)

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

FAIBLE



RADON

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

IMPORTANT

## 1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Moëlan-sur-mer

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



## Informations détaillées :



### PAPI : PAPI Ellé-Isole-Laïta II - 2022-2027

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI\_2022\_0022.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



### DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

# Risque d'inondation sur Moëlan-sur-mer

## 5 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

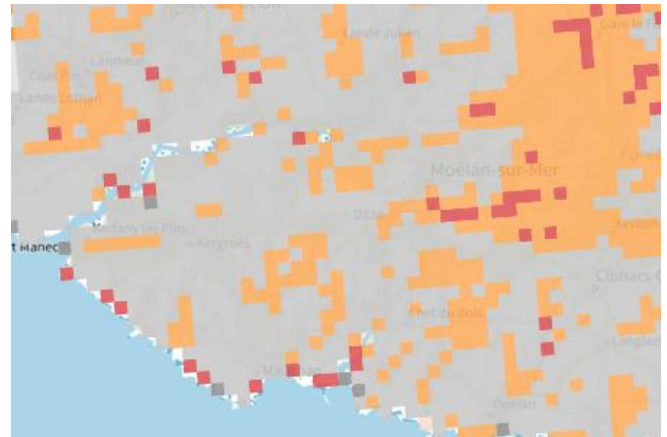
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0000791A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/12/2000	22/12/2000
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE8800166A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/02/1988	13/08/1988
NOR19830204	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	06/02/1983

# Risque de remontées de nappe sur Moëlan-sur-mer

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE



### PAPI : PAPI Ellé-Isole-Laïta II - 2022-2027

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI\_2022\_0022.

Il couvre les aléas et sous aléas :

**Inondation**

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risques côtiers sur Moëlan-sur-mer

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



## Informations détaillées :



### PAPI : PAPI Ellé-Isole-Laïta II - 2022-2027

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI\_2022\_0022.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



### DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

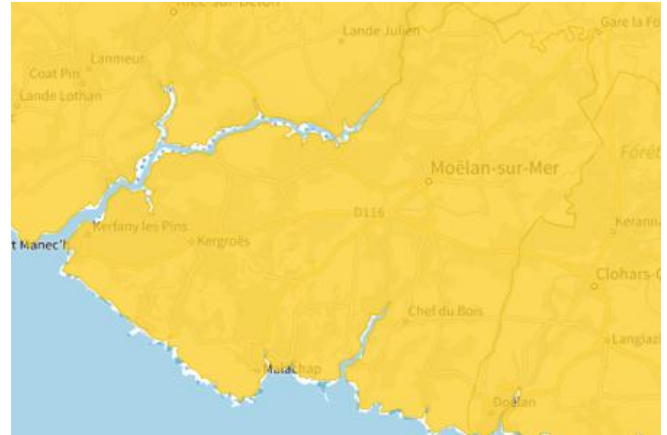
[Par submersion marine](#)

# Risque de séisme sur Moëlan-sur-mer

## Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM29**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



### SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Moëlan-sur-mer

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

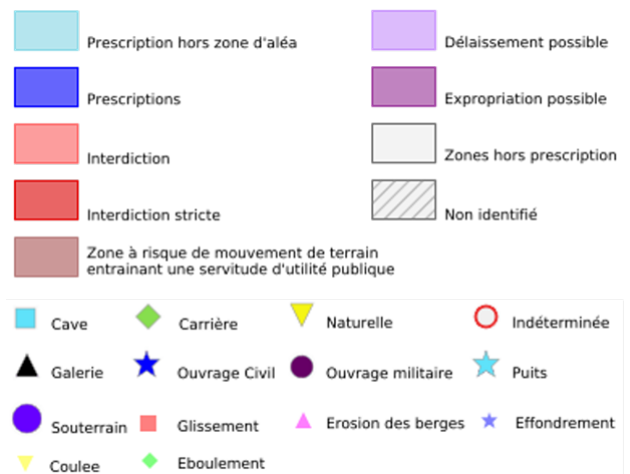
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

## Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



## Informations détaillées :

**DDR** : **DDRM29**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain  
 Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

## 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

# Risque de mouvements de terrain sur Moëlan-sur-mer

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Moëlan-sur-mer

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 1/3.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque radon sur Moëlan-sur-mer

## Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

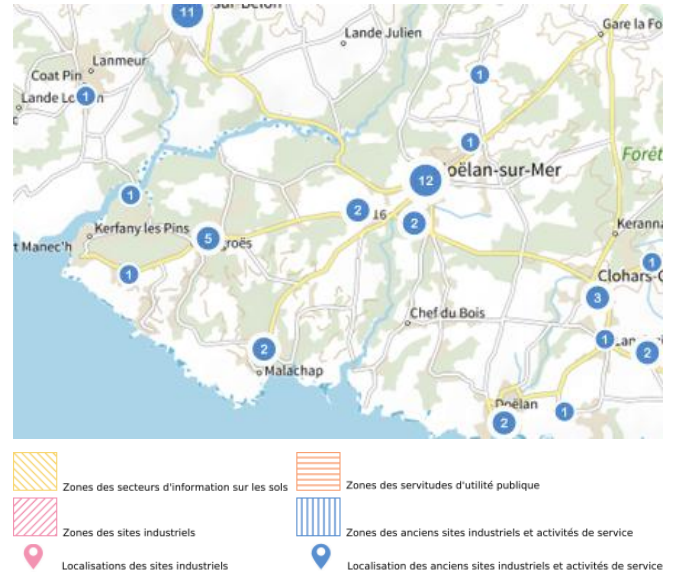
# Risque de pollution des sols sur Moëlan-sur-mer

## Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune  
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 28 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



### Informations détaillées :



#### SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
 Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

# Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

108 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10601602	Chute de blocs / Eboulement	
10601603	Glissement	
10601604	Chute de blocs / Eboulement	
10601605	Chute de blocs / Eboulement	
10601606	Glissement	
10601607	Chute de blocs / Eboulement	
10601608	Chute de blocs / Eboulement	
10601609	Glissement	
10601610	Glissement	
10601611	Chute de blocs / Eboulement	
10601612	Glissement	
10601613	Glissement	
10601614	Glissement	
10601615	Glissement	
10601616	Glissement	
10601617	Chute de blocs / Eboulement	
10601618	Glissement	
10601619	Effondrement / Affaissement	
10601620	Glissement	
10601621	Chute de blocs / Eboulement	
10601622	Chute de blocs / Eboulement	
10601623	Chute de blocs / Eboulement	
10601624	Glissement	
10601625	Chute de blocs / Eboulement	
10601626	Glissement	
10601627	Glissement	
10601628	Erosion de berges	
10601629	Glissement	
10601630	Glissement	
10601631	Glissement	
10601632	Chute de blocs / Eboulement	
10601633	Chute de blocs / Eboulement	
10601634	Erosion de berges	
10601635	Erosion de berges	
10601636	Erosion de berges	
10601637	Erosion de berges	
10601638	Chute de blocs / Eboulement	
10601639	Chute de blocs / Eboulement	
10601640	Erosion de berges	

Identifiant	Type	Lieu
10601641	Chute de blocs / Eboulement	
10601642	Chute de blocs / Eboulement	
10601643	Erosion de berges	
10601644	Erosion de berges	
10601645	Erosion de berges	
10601646	Chute de blocs / Eboulement	
10601647	Chute de blocs / Eboulement	
10601648	Chute de blocs / Eboulement	
10601649	Glissement	
10601650	Chute de blocs / Eboulement	
10601651	Chute de blocs / Eboulement	
10601652	Glissement	
10601653	Chute de blocs / Eboulement	
10601654	Glissement	
10601655	Erosion de berges	
10601656	Chute de blocs / Eboulement	
10601657	Erosion de berges	
10601658	Chute de blocs / Eboulement	
10601659	Chute de blocs / Eboulement	
10601660	Glissement	
10601661	Chute de blocs / Eboulement	
10601662	Chute de blocs / Eboulement	
10601663	Chute de blocs / Eboulement	
10601664	Chute de blocs / Eboulement	
10601684	Chute de blocs / Eboulement	
10601685	Chute de blocs / Eboulement	
10601686	Chute de blocs / Eboulement	
10601687	Chute de blocs / Eboulement	
10601688	Effondrement / Affaissement	
10601689	Chute de blocs / Eboulement	
10601690	Erosion de berges	
10601691	Erosion de berges	
10601692	Chute de blocs / Eboulement	
10601693	Chute de blocs / Eboulement	
10601694	Chute de blocs / Eboulement	
10601695	Chute de blocs / Eboulement	
10601696	Effondrement / Affaissement	
10601697	Erosion de berges	
10601698	Chute de blocs / Eboulement	
10601699	Chute de blocs / Eboulement	
10601700	Chute de blocs / Eboulement	
10601701	Chute de blocs / Eboulement	
10601702	Chute de blocs / Eboulement	
10601703	Erosion de berges	
10601704	Erosion de berges	

Identifiant	Type	Lieu
10601705	Chute de blocs / Eboulement	
10601706	Erosion de berges	
10601707	Chute de blocs / Eboulement	
10601708	Chute de blocs / Eboulement	
10601709	Chute de blocs / Eboulement	
10601710	Chute de blocs / Eboulement	
10601711	Chute de blocs / Eboulement	
10601712	Chute de blocs / Eboulement	
10601713	Chute de blocs / Eboulement	
10601714	Chute de blocs / Eboulement	
10601715	Effondrement / Affaissement	
10601716	Effondrement / Affaissement	
10601717	Chute de blocs / Eboulement	
62900035	Glissement	Beg Porz
62900040	Glissement	Trénez
62900041	Glissement	Malachappe-Kerabas
62900042	Glissement	Brigneau
62900043	Glissement	Rive gauche de la rivière de Merrien zone amont
62900044	Glissement	Rive gauche de la rivière de Merrien zone aval
62900185	Chute de blocs / Eboulement	Plage grise
62900186	Chute de blocs / Eboulement	Entre plage de Kerfany et pointe de Kerhermen
62900187	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Kerfany
62900188	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Kerfany
62900189	Chute de blocs / Eboulement	Au sud de Merrien

## Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

3 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002641	ouvrage militaire	Moelan_sur_mer_1
BREAW0002642	ouvrage militaire	Moelan_sur_mer_2
BREAW0020772	ouvrage civil	Moelan_Sur_Mer_3 PONT VIL

## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

28 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP480190	MOELAN AUTO PLAISANCE	En arrêt	
SSP4103528	ACHAR - Intermarché	En arrêt	
SSP3810777		En arrêt	
SSP3810499		En arrêt	
SSP3810474		Indéterminé	
SSP3810470		En arrêt	
SSP3810448		En arrêt	
SSP3810362		Indéterminé	
SSP3810000		En arrêt	
SSP3809999		En arrêt	
SSP3809998		En arrêt	
SSP3809997		En arrêt	
SSP3809996		Indéterminé	
SSP3809668		Indéterminé	
SSP3809568		En arrêt	
SSP3809567		En arrêt	
SSP3809546		En arrêt	
SSP3809112		En arrêt	
SSP3808932		En arrêt	
SSP3808875		En arrêt	
SSP3808606		Indéterminé	
SSP3808561		En arrêt	
SSP3808427		En arrêt	
SSP3808264		En arrêt	
SSP3808036		Indéterminé	
SSP3808032		En arrêt	
SSP480619	GALLO Jacques - Dépôt FOD	En arrêt	
SSP474674	DIAMANT André	En arrêt	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

